

AVIS

Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré

Autorisation municipale



La Municipalité a décidé de dispenser ce dossier d'enquête publique

Affiché au pilier public du 30 septembre au 29 octobre 2026

Parcelle n°	351
Nature des travaux et description de l'ouvrage	Abattage d'un peuplier et d'un érable
Situation	Route du Signal
Propriétaires	Fondation Pré Vert du Signal de Bougy
Particularité	Risque sécuritaires
Remarques	Le peuplier est pourri au pied et menace donc de tomber. L'érable est bifide et présente une blessure entre les deux troncs, l'un des deux menace de tomber sous son propre poids.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale du lundi au jeudi de 8 h à 11h30 et de 13h30 à 16 h.



DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022
sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

Propriétaire Prénom/Nom : Fondation Pré Vert – Antoine Campagna

Adresse : Route du Signal

Commune : 1172 Bougy-Villars

Parcelle(s) N° : 351

OBJET(S) CONCERNE(S)

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande						
*N° sur plan	Nb	Essence	Circonf. à 1m du sol (cm)	Hauteur (m)	Age estimé (ans)	Etat sanitaire
1	1	Peuplier (Populus sp.)	100	8	30	Pourri au pied
2	1	Erable (Acer sp.)	150	10	50	Arbre blessé

☐ Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal

Pour les arbres remarquables inscrits à l'inventaire cantonal, la requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO.

DEMANDE

☒ Abattage

☐ Elagage hors entretien courant

MOTIFS

☒ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés

☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole

☐ Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)

☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)

☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), n° CAMAC :

La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Description des motifs de la demande :

Sécurisation du parc.

Le peuplier est pourri au pied et menace de tomber.

L'érable est bifide, avec une blessure entre les deux troncs. Un des deux est très penché et menace de tomber sous son propre poids.

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement des plantations compensatoires.

Désignation exacte des plantations compensatoires				
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)
	1	Noyer commun (Juglans regia)	15 cm	2
	1	Prairie extensive	-	-

La prairie extensive sera réalisée dans les environs directs, selon concept à convenir.

Lieu et date : Bougy-Villars, le 26 août 2026

Signature du propriétaire :

23.09.2026
Fondation Pré Vert
du Signal de Bougy
Maintenance
1172 Bougy-Villars

**Toute intervention sans autorisation municipale sera
constitutive d'une infraction et fera l'objet de poursuites**

Usage interne, ne pas remplir

N° de demande : 2026-10



